



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Macé
Charleville-Mézières

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières

2024

Fourniture de PAPIER

Collège JEAN MACE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Désignation de l'organisme demandeur :

Collège JEAN MACE 1, rue Jean Macé

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03.24.33.31.69

Objet de la consultation : Fourniture de papier

Personne responsable : Mme STANISZEWSKI Céline, Cheffe d'Etablissement

Personne responsable du suivi de l'exécution de la présente consultation : Mme MICHAUX Fanny

Comptable Assignataire : Mr Laurent BEUGNIES, Agent Comptable

1 - PRESENTATION DE LA CONSULTATION

Article 1 : OBJET DU MARCHÉ

Fourniture de papier A4 et A3 pour travaux de reprographie utilisé sur copieurs numériques N&B et couleur ainsi qu'imprimantes laser N&B et couleur.

Article 2 : ENGAGEMENT

Le prestataire s'engage auprès de Mme STANISZEWSKI Céline, Cheffe d'établissement, à exécuter les prestations ci-après désignées aux conditions stipulées sur le présent marché.

Article 3 : Procédure du marché

Marché à procédure adaptée, à bons de commande émis par l'établissement au fur et à mesure des besoins : environ 3 commandes (et donc 3 livraisons) par an maximum.

Article 4 : Prix et durée du marché

Les prix s'entendent fermes et définitifs sur la période considérée (jusqu'au 31 décembre 2024). Le marché est conclu à compter de la date de signature de l'acte d'engagement et jusqu'au 31 décembre 2024.

Le fournisseur devra éventuellement mentionner toute taxe en sus des prix proposés, les modalités de leur application et leur montant qui devra être fixe pour la période considérée du marché.

Article 5 : Présentation des propositions des candidats

Le fournisseur devra accompagner son offre de deux feuilles minimum de papier par type de produit proposé. Le fournisseur devra accompagner son offre de toute la documentation commerciale et technique permettant d'appréhender le caractère éco responsable et écologique du produit ainsi que les fiches techniques de chaque produit proposé.

Article 6 : Exécution du marché

Les commandes sont émises par bons de commande du Collège Jean Macé. Les quantités prévisionnelles indiquées sur l'annexe pourront varier de plus ou moins 10% en fonction des besoins de l'établissement.

La livraison sera conforme à la commande et devra s'effectuer aux jours et heures d'ouverture de l'établissement (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 17h00, le mercredi de 8h00 à 12h00) hors période de vacances scolaires (où des jours de réception sont à convenir avec l'établissement). Le délai entre la commande et la livraison sera de 72h maximum. Le bon de livraison devra mentionner précisément les éléments livrés (dénomination, quantité, prix unitaires et totaux...)

En cas de manquement aux clauses contractuelles, la personne responsable du marché pourra résilier de plein droit le marché sans indemnité après en avoir informé le titulaire par courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 7 : Eléments financiers

Les factures seront établies en 2 exemplaires libellées et adressées au collège Jean Macé - 1, rue Jean Macé 08000 Charleville-Mézières

Facturation après réception de l'ensemble de la commande (pas de facturation sur livraison partielle)

Règlement par virement dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Article 8 : Offres

Période de consultation : du 23/02/2024 au 11/03/2024.

Réception des offres : sur la plateforme, par courrier ou courriel directement au collège Jean Macé (service intendance).

Date de limite de réception des offres : Lundi 11 mars 2024 12h. (Cachet de la poste faisant foi).

Les offres devront être transmises à l'établissement à l'adresse suivante :

COLLEGE JEAN MACE
1, rue Jean Macé
08000 Charleville-Mézières
fanny.michaux@ac-reims.fr int008001lu@ac-reims.fr

Pour être recevable, l'offre du candidat devra être constituée des éléments suivants :

- L'annexe complétée des prix et des produits proposés (1 page)
- Le présent cahier des clauses particulières daté et signé
- les documents à produire quant aux qualités et capacités du candidat telles que fixées par les conditions des articles 43,44, 45 et 46 du code des marchés publics
- le catalogue descriptif de l'ensemble des produits proposés.

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :

- Qualité des produits et leur correspondance avec les critères du marché : 20%
- Caractère écologique des produits : 10%
- Qualités des services associés (livraison,...) : 10%
- Prix : 60%

Lu et approuvé :

le.....23.102.12024.....

Nom et qualité du signataire
Signature

